

Service Public de l'Emploi



# LES SERVICES DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

## CHAMPS D'INTERVENTION

- Salariés présentant des pathologies handicapantes ou non.

## INTERLOCUTEURS

L'AIMSMT assure le suivi d'entreprises adhérentes sur le périmètre de Nîmes / Uzès / Le Grau-du-Roi/ Bagnols-sur-Cèze / Vauvert.

**SERVICE ADMINISTRATIF :**  
13 Bis Bd Talabot - 30 000 NIMES  
04 66 04 21 33

**Nîmes**  
13 Rue Fernand Pelloutier  
30000 NIMES  
**Dr Nelly SELLIER**, chargée de l'animation  
du groupe de maintien en emploi et  
Médecin du Travail :  
04 66 36 69 14 / [sellier@aismt-30.fr](mailto:sellier@aismt-30.fr)

**Bagnols-sur-Cèze**  
20 Rue de la Floure  
Zone Artisanale de Berret  
30200 BAGNOLS SUR CEZE  
06 26 91 98 87  
[secretariat.comte@aismt-30.fr](mailto:secretariat.comte@aismt-30.fr)  
ou [secretariat.kerkhove@aismt-30.fr](mailto:secretariat.kerkhove@aismt-30.fr)  
06 26 91 31 75  
ou [secretariat.ivanov@aismt-30.fr](mailto:secretariat.ivanov@aismt-30.fr)  
07 77 80 72 56

**Uzès**  
Zac Pont des Charrettes Immeuble Europa  
30700 UZES  
04 66 37 69 55  
[secretariat.louria@aismt-30.fr](mailto:secretariat.louria@aismt-30.fr)

**Grau-du-Roi**  
15 Rue Vincent - Immeuble Le California  
30240 LE GRAU DU ROI  
04 66 71 71 21  
[secretariat.leger@aismt-30.fr](mailto:secretariat.leger@aismt-30.fr)

**Vauvert**  
12 Avenue de la Condamine  
30600 VAUVERT  
04 66 04 39 50  
[secretariat.secofodoup@aismt-30.fr](mailto:secretariat.secofodoup@aismt-30.fr)  
ou 04 66 04 20 00  
[secretariat.payriere@aismt-30.fr](mailto:secretariat.payriere@aismt-30.fr)  
ou 04 66 04 39 49 [secretariat.pin@aismt-30.fr](mailto:secretariat.pin@aismt-30.fr)

**Alès**  
CMIST, 35 Rue Marcel Pagnol BP 109  
30102 ALÈS Cédex,  
04 66 30 25 79  
[accueil@cmist.fr](mailto:accueil@cmist.fr)  
**Sylvie GARCIA** : 06 61 75 40 76

## LES SERVICES DE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL > SUITE

### SERVICES PROPOSÉS

- Réalise une évaluation Médico-Psycho-Sociale lors des entretiens individuels.
- Sensibilise et informe aux bénéficiaires de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé, lors du suivi individuel pour les salariés et lors de rencontres auprès des employeurs (obligation légale en matière d'employabilité pour les BOETH).
- Réalise un accompagnement pluridisciplinaire : Pôle Médical (Médecin du Travail + Infirmière de Santé au Travail) et d'un Pôle Technique (Psychologue du travail, Assistante sociale) mais également avec des partenaires : Cap Emploi, ADH..).
- Participe à la prévention des risques professionnels, des enjeux de Santé Publique afin de favoriser le maintien dans l'emploi mais également la Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

### AUTRES PRESTATIONS

Le Médecin du Travail participe :

- à l'aménagement du poste de travail,
- au reclassement si besoin,
- au projet de reconversion professionnelle,
- à la mise en place d'une solution sociale la plus adaptée.

### PRESTATIONS

- Collaboration tripartite salarié, médecin du travail et entreprise.
- Orientations spécialisées (ils ont en interne : psychologue du travail, infirmières de santé au travail et assistantes sociales...en externe, partenariat avec la CARSAT, CAP Emploi..)
- Organisation de webinaires et des journées « ateliers de prévention sur la thématique du maintien de l'emploi »